Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213503501-20260320-202603201-DE

COMMUNE DE VERGÉAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 20 mars à 19h00 ,
Le conseil municipal de la commune de Vergéal régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur Samuel URIEN, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique RIVAL doyenne d'âge.
Formant la majorité des membres en exercice.
Etaient excusés : M. Ludovic GAUVIN
Etaient absents :
Pouvoir : M. Ludovic GAUVIN a donné pouvoir à Mme Ingrid THÉBERT
Date de convocation : 16 mars 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15
M. BÉTIN Arthur a été désigné secrétaire.

2026-03-20-1 : Election du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin,

comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin

- Suffrages exprimés pour : 15 ;

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT Monsieur Samuel URIEN, maire de la commune de VERGÉAL ;

INSTALLE Monsieur Samuel URIEN, en qualité de maire de la commune de VERGÉAL

AUTORISE Monsieur Samuel URIEN, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

